

# <u>Arrêté n°2023 – 65 portant proclamation des résultats de l'élection de membres au conseil</u> <u>de gestion de l'UFR Sciences Exactes et Naturelles</u>

## Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants,

Vu l'arrêté n°2023-55 relatif à l'élection de membres au conseil de gestion de l'UFR Sciences Exactes et Naturelles,

#### Arrête

## Article 1:

Suite au scrutin en date du mardi 5 décembre 2023, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection de membres au conseil de gestion de l'UFR Sciences Exactes et Naturelles.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

### Collège III - Usagers

Sièges à pourvoir : 6

Inscrits: 2325 Votants: 32

Bulletins blancs ou nuls: 1

Suffrages valablement exprimés: 31

Quotient électoral : 5,16

#### Ont obtenu:

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste « Indépendante UFR SEN, Ensemble étudier mieux »	31	6	/	6

#### Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
NEVERS Robin	CADENNE-FEUILLETTE Henry
<b>VOLUER Léonie</b>	BARRAND Thomas
<b>HUMBLOT Pierre</b>	BENDOUDJEMA Camille
DESHAYES Camille	DEVENELLE Manon
GAMBARDELLA Timéo	PIAT Mathieu
GRILO Cassandre	BATTLE Louise



# Collège IV – Personnels administratifs (BIATSS)

Sièges à pourvoir : 1

Inscrits: 187 Votants: 39

Bulletins blancs ou nuls: 3

Suffrages valablement exprimés : 36

Candidats	Suffrages obtenus	
BAABOUCHE Naima	11	
MASSICOT Fabien	17	
QUILBE Sébastien	8	

Est déclaré élu :

	0.8	
NANCCI	Fabien	
IVIASSI	rabien	

## Article 2:

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 08/12/393

**Guillaume GELLÉ** 

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 08/12/2023

Mis en ligne le : 08/12/2023

2